

**Université
de Strasbourg**

**DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration**

Séance du 4 novembre 2025

Délibération
n°188 -2025 **Point 4.6.2 de l'ordre du jour**
 Attribution des prix de la FMTS 2025
Point 4.6.2

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est soumis aux membres du Conseil d'administration le règlement d'attribution des prix de la Fédération de Médecine translationnelle de Strasbourg (FMTS). L'attribution des prix est fixée comme suit :

- 4 prix de recherche d'un montant de **750 €** chacun sont attribués à des jeunes chercheurs ou jeunes cliniciens de chacun des 4 programmes de la FMTS (Biomatériaux, Imagerie, Robotique ; Cancer ; Immunité, Infection, Inflammation ; Neurosciences).
- Un prix du Meilleur Poster d'un montant de **300 €** est décerné lors de ces journées.

Le montant global des prix s'élève à 3300 €.

Ce point a été validé par le conseil de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.

Rapporteur : Frédérique BERROD

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'attribution des prix de la FMTS 2025.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

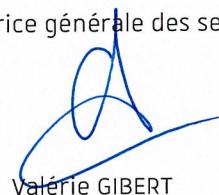
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 5 novembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



Extrait du Procès Verbal du Conseil de la Faculté de Médecine du 25.06.2025

(rédacteur : M. Steegmann)

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES PRIX DE LA FMTS:

Il est soumis aux membres du Conseil de Faculté le règlement d'attribution des prix de la Fédération de Médecine Translationnelle de Strasbourg (FMTS). L'attribution des prix est fixée comme suit :

- 4 prix de recherche d'un montant de **750€** chacun sont attribués à des jeunes chercheurs ou jeunes cliniciens de chacun des 4 programmes de la FMTS (Biomatériaux, Imagerie, Robotique ; Cancer ; Immunité, Infection, Inflammation ; Neurosciences).
- un Prix du Meilleur Poster d'un montant de **300€** est décerné lors de ces Journées.

Le montant global des prix s'élève à 3300 €.

→ Le Conseil approuve à l'unanimité le règlement d'attribution ci-dessus.

Le Président de séance

Pr Jean Sibilia